

# LE GRAND MU'



**Bulletin de liaison du Groupe Chiroptères Centre-Val de Loire  
(GCCVL)**

**Décembre 2023 - N°3**

## Édito

Après plusieurs années de maturation, le GCCVL est heureux de vous partager son 3e bulletin de liaison du Grand mu'. Plusieurs thématiques se sont poursuivies et de nouvelles ont émergées au sein de la région. Un remaniement de l'association avec une coprésidence ainsi que la mise en place de groupes de travail sur des thématiques précises devrait permettre de créer une nouvelle dynamique au sein de l'association.

Très bonne lecture à tous.

Natacha Griffaut, coprésidente

## Sommaire

Quelques nouveautés pour le GCCVL (p.1)

Retour d'expérience sur la rénovation énergétique des immeubles dans le Cher (p.2)

Le réseau SOS toujours à l'œuvre en Sologne (p.4)

Bienvenue à la commune de Vouzon dans la communauté des « Refuges Chauves-souris » (p.6)

Quand les Petits rhinolophes amènent aux Noctules (p.7)

Du côté du photovoltaïque (p. 10)

Retour sur l'enquête Noctules en Indre-et-Loire (p.13)

Aménagement en faveur de la colonie de Petit rhinolophe du Moulin du Louroux (p.15)

Une nouvelle association pour les Chiroptères en Indre-et-Loire (p. 17)





© Natacha GRIFFAUT

# Quelques nouveautés pour le GCCVL !

Le 2 juin dernier, l'association s'est rassemblée à Mézières-en-Brenne pour son Assemblée Générale annuelle. Des changements en prévision pour le Groupe Chiroptères Centre-Val-de-Loire puisque l'association a modifié son organisation notamment au niveau de sa présidence.

Ainsi le GCCVL comporte maintenant 3 co-présidents à la place d'un unique président qui était Florent Billard, qui cède sa place mais reste présent au sein du Conseil d'Administration. Ainsi, Thomas Chatton coordonne les finances et la trésorerie, Natacha Griffaut, la communication et Loïc Salaün, la vie associative. Ces changements ont pour vocation d'améliorer la répartition des différentes tâches à accomplir entre les membres du bureau.

De même, 5 groupes de travail ont vu le jour afin de faciliter les échanges entre les membres intéressés par ces sujets et pour permettre une réalisation d'actions plus efficace. Ces groupes reprennent les actions phares de l'association à savoir :

- les refuges SFEPM chauves-souris,
- l'éolien, le plan climat,
- les SOS soins et les SOS cohabitation.

Tout adhérent peut entrer dans l'un ou plusieurs de ces groupes de travail s'il le souhaite.

Après un repas partagé, la journée s'est poursuivie par une formation sur les noctules dans le cadre du Plan Régional d'Action. Une présentation en salle a permis de faire découvrir les espèces à la vingtaine de participants et de leur présenter les différentes techniques d'inventaires. Puis, une sortie terrain au sein de la Réserve Nationale de Chérine a permis d'observer des arbres-gîtes et d'entendre quelques cris sociaux émis par des Chiroptères. Enfin, la journée s'est clôturée par une sortie de gîte d'une colonie de Noctules présentes dans un bâtiment.



Photos de la journée © Natacha GRIFFAUT

# Retour d'expérience sur la rénovation énergétique des immeubles dans le Cher

La mise en œuvre de mesures de protection pour les chauves-souris qui habitent les immeubles soumis aux programmes de rénovation énergétique dans le cadre du Plan Climat commence à se généraliser en région Centre-Val de Loire. Voilà où nous en sommes dans le Cher, département qui a débuté ses premières actions en 2006, lors du Plan Borloo. Le groupe chauves-souris du Cher est maintenant bien rodé sur ce type d'actions. Les spécialistes appartiennent à trois structures : le muséum de Bourges, le bureau d'étude Eechoiros et l'association « Chauve-Qui-Peut ». Les interventions vont du bénévolat à une tarification type bureau d'étude.

Depuis le premier chantier de l'IUT de Bourges engagé en 2018, nous avons fait évoluer nos techniques et surtout nous avons maintenant partie liée avec les deux bailleurs sociaux du département du Cher ainsi qu'avec quelques collectivités territoriales. Une trentaine d'immeubles ont déjà été traités ou sont en cours d'investigations. Dans le meilleur des cas, nous intervenons sur un pré-diagnostic, avec quelques mois, ou saisons d'avance, ce qui laisse le temps de proposer des phasages de chantier les plus compatibles pour une prise en compte optimum ou acceptable pour les chauves-souris. Dans le pire des cas, nous sommes obligés d'intervenir directement sur les échafaudages, le chantier ayant déjà débuté. En ce qui concerne la pose des nichoirs, c'est maintenant une routine et le cinquantième gîte sera installé fin 2023. Nous réfléchissons désormais à la manière la plus cohérente possible pour couvrir les trois villes du département possédant un parc d'immeubles à étages : St Amand-Montrond, Vierzon et Bourges, en jouant sur les mesures ERC négociées avec les deux bailleurs du département. Les CERFA de dérogation pour destruction de gîte ou déplacement d'espèces sont maintenant proposés par bailleur et pour une durée de deux ans, en accord avec la DDT et le CSRPN. Comme il y a des noctules incluses dans ces Cerfa, les demandes doivent normalement remonter jusqu'au CNPN. Ces démarches administratives peuvent durer plusieurs mois, il est indispensable de les anticiper au maximum. Plus les travaux seront planifiés en amont, plus cela sera efficace pour une bonne prise en compte des chauves-souris. Malheureusement les chantiers sont presque toujours décalés dans le temps (aléas climatiques, retards divers, covid...) et on retombe souvent à des périodes dangereuses comme l'hiver où les chauves-souris sont en hibernation donc indétectables.

Le plus complexe reste toujours la localisation des chauves-souris au sein des bâtiments, que ce soit pour des programmes de rénovation thermique ou pour des démolitions. Dans ce dernier cas, on ne dispose en plus d'aucun échafaudage, ce qui complexifie les prospections sur façades. Après avoir essayé quantité de techniques (endoscope, caméra thermique,...) le plus efficace pour le pré-diagnostic reste l'affût crépusculaire puis la recherche d'animaux étage par étage. L'usage de petits miroirs, d'une bonne lampe, et la présence d'un échafaudage donne de bons résultats « qualité-prix ». Il est à noter que la localisation des noctules, souvent présentes en corniche et aux derniers niveaux des immeubles, est plus aisée que celle des Pipistrelles, plus discrètes et plus infiltrantes, et ce à tous les étages des bâtiments.

Reste ensuite à déplacer, quand c'est nécessaire, les chauves-souris localisées vers des zones moins dangereuses ou à les extraire des bâtiments quand les risques deviennent trop importants. Et là aussi pas de miracles, c'est au cas par cas, chaque immeuble ayant une architecture différente et un vieillissement qui contribuera à multiplier les anfractuosités mais aussi en fonction de la saison, du nombre d'individus et de l'espèce. Là aussi, c'est l'expérience des spécialistes qui jouera le plus. Il faut en moyenne 2 heures pour investiguer seul un immeuble de 5 étages quand il est bien pourvu en cavités attirantes pour les animaux. Il faut garder en mémoire que la longueur des corniches ou des ouvertures accessibles à prospecter peut dépasser les 200 mètres linéaires par immeuble. Dans l'état actuel des choses, on ne peut jamais être certain qu'aucune chauve-souris ne sera victime d'un chantier, mais le but reste de sauver le maximum d'individus et de tendre autant que faire se peut, vers le zéro mort.

Les suivis de recolonisation montrent de bons résultats. Ils doivent être menés sur le long terme, sachant que les chauves-souris s'approprient rapidement les nichoirs neufs sur des immeubles déjà occupés, souvent dans la saison suivant les travaux d'isolation. En revanche, les gîtes installés sur des immeubles qui ne disposaient pas initialement de populations de chiroptères peuvent être occupés après un laps de temps bien plus long après la fin du chantier.

Dernier retour d'expérience, les travaux avancent très vite pour une ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur). Il faut en moyenne deux mois et demi pour rénover un immeuble de 4 étages, soit une quinzaine de jours avant qu'une façade ne soit intégralement recouverte de plaques d'isolant. Et les rénovations s'enchaînent à grande vitesse sur tout le territoire national. C'est donc bien le moment de s'y mettre tous ensemble !



Implantation des gîtes  
©Laurent Arthur,  
Chauve-qui-peut



Nichoir en place à 25m de hauteur avec pose de l'enduit  
(Vierzon 2023)©Laurent Arthur, Chauve-qui-peut



# Le réseau SOS toujours à l'œuvre en Sologne

Depuis de nombreuses années, Sologne Nature Environnement (SNE), comme beaucoup d'associations régionales, est impliquée dans le réseau "SOS Chauves-souris". Ce réseau sensibilise et accompagne les propriétaires qui souffrent d'une cohabitation difficile avec ces mammifères ou bien qui découvrent une chauve-souris et sollicitent conseils et recommandations.

Au 25/11/2020, 26 propriétaires ont été accompagnés via cette démarche en Sologne. Deux SOS peu habituels ont dû être gérés.

Le 7 juillet, un charpentier découvre une colonie de mise bas lors de la réfection complète d'une toiture sur une propriété de Chaumont-sur-Tharonne (41) et fait appel au réseau SOS. Sur les conseils de Laurent Arthur et Amélie Chrétien du Muséum de Bourges, SNE se rend sur place, la colonie, placée temporairement dans un seau, est examinée. Il s'agit d'une cinquantaine de Pipistrelles de Kuhl accompagnées par une Sérotine. Les morts sont mis de côté (2) et les vivants placés dans un seau équipé d'une rampe d'envol, qui n'est autre qu'un torchon placé entre le fond du seau et le rebord. La colonie est ensuite placée sur le haut du toit pour laisser les volants partir. La majeure partie s'envole, il reste 17 jeunes. Ils sont replacés au calme et à l'abri de la lumière le temps de la journée par le charpentier et replacé sur le toit au coucher du soleil. Après une nuit, il reste 9 jeunes qui n'ont pas été récupérés par leur mère. Deux sont retrouvés morts. Les 9 jeunes sont rapatriés en centre de soin. Ils seront alimentés pendant 15 jours et entraînés à l'envol. Un individu présentera des séquelles jours après jours et décèdera. Les 8 autres seront relâchés à quelques mètres de la propriété un beau soir d'été.



Colonie de Pipistrelles de Kuhl dans le seau © SNE



Relâché de la colonie de Pipistrelles de Kuhl © SNE

Le 23/11, le jardinier du Parc de Beauvais à Romorantin (41), où se situent les locaux de SNE, abat un vieux chêne mort sur pied et malade. Lors de l'abattage, il retrouve deux individus morts, et une dizaine affolés. La moitié s'envole, l'autre ne décolle pas. Bien évidemment, il ramène les chauves-souris à SNE. Sur les conseils du réseau GCCVL, Michaël Rolin et Amélie Chrétien, les individus sont sexés, pesés et examinés brièvement. Ils sont tous en bonne santé, pèsent 30g et il y a 4 femelles pour un mâle. Les deux morts sont aussi examinés, il s'agit de 2 mâles, l'un éventré, l'autre sans blessure, de 36g. Vers 17h30, ils sont donc ramenés à proximité de l'arbre et posés sur l'écorce d'un autre chêne. En moins de 5 minutes, les Noctules se sont envolées dans la même direction. L'abattage continue malheureusement pendant plusieurs jours, les jardiniers sont sensibilisés aux bonnes pratiques, mais il semble important de sensibiliser les municipalités à un abattage plus précoce en saison.



Noctules apportées par le jardinier © SNE

Angélique VILLEGER, SNE



## Bienvenue à la commune de Vouzon dans la communauté des « Refuges pour les Chauves-souris »

Depuis décembre 2018, le Groupe Chiroptères Centre-Val de Loire (GCCVL), est devenu la structure relais régionale du dispositif "Refuge pour les chauves-souris".

Cette année SNE, association adhérente du GCCVL, a investi une part importante de son temps à l'accompagnement des propriétaires de colonies de reproduction. L'association a donc recherché à conventionner un maximum de gîtes via l'opération. Cette campagne de conservation des gîtes de chauves-souris dans le bâti et les jardins permet aux propriétaires publics ou privés de s'engager moralement à respecter des préconisations visant à garantir la conservation d'espaces occupés ou disponibles pour les Chiroptères.

Cette année, la commune de Vouzon (41) a donc rejoint la grande famille des « Refuge pour les Chauves-souris ». Elle accueille dans les combles de son église une colonie d'Oreillard gris. Celle-ci est présente depuis 2012. Cette année a été la première année de suivi depuis la découverte de la colonie. Comme pour tous les suivis de SNE, Vouzon a reçu un compte-rendu décrivant la présence de la colonie et son suivi. Ce document l'incite aussi à mettre en valeur la présence de chauves-souris sur le territoire et notamment la préservation de la colonie dans les bâtiments publics. Pour cela, il lui est donc proposé de s'engager dans la

démarche de conventionnement « Refuge pour les Chauves-souris » de la SFPEM. En quelques jours, Mr Gagnard, premier adjoint, et Mr Lahaye, Maire, sont revenus vers l'association pour conventionner un refuge via la convention quadripartite GCCVL, SFPEM, SNE et commune.

Extrêmement motivée, la commune a aussi écrit un article sur son site internet, sur cette action. Pour aller plus loin, elle a souhaité obtenir des plans de nichoirs à Chauves-souris, en a fabriqué à ses frais et les distribue aux habitants. Au travers de ces mammifères, la municipalité a également souhaité s'investir en faveur de la biodiversité plus générale.

### Des chauves-souris Oreillards dans l'église de Vouzon

#### Oreillards

##### L'église de Vouzon héberge des « Oreillards »

Les chauves-souris sont des mammifères protégés au niveau national et Européen en raison de leur importance écologique.

SNE (Sologne Nature Environnement) réalise depuis 2011 des études sur les populations de chiroptères en Sologne afin d'améliorer les connaissances sur ces espèces au niveau local et de mieux agir pour leur préservation.

Suivez la colonie d'Oreillards gris (*Plecotus austriacus*) de l'église de Vouzon :

Les combles de l'église de Vouzon, abritent depuis 2012 une colonie d'Oreillard gris. [Lire la suite...](#)

#### Comment valoriser la colonie ?

Une opération nationale menée par la SFPEM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) s'est donnée pour mission l'étude et la protection des mammifères sauvages. Pour aller plus loin la municipalité de Vouzon a signé une convention engageant à protéger cette espèce de petits mammifères rares. L'attractivité de la commune peut être par ailleurs améliorée en encourageant l'accès aux gîtes potentiels (fabrication de nichoirs : [voir la fiche](#)) et la diversité des espaces verts (prairies, points d'eau, haies...)

#### Vous pouvez créer votre refuge !

Retrouver le prospectus Opération pour les chauves-souris ci-contre en fichier et sur : [contact@sfpem.org](mailto:contact@sfpem.org) / [www.sfpem.org](http://www.sfpem.org) (SFPEM : 02 48 70 40 03)

[← Retour](#)

#### GALERIE PHOTOS



#### FICHIERS

[chauves souris église de Vouzon \(pdf - 6875 Ko\)](#)

[nichoirs \(pdf - 643,3 Ko\)](#)

[opération oreillards \(jpg - 108,79 Ko\)](#)

[opération oreillards \(jpg - 113,02 Ko\)](#)

extrait site internet commune de Vouzon



# Quand les Petits rhinolophes amènent aux Noctules

Une colonie hivernale de Petit rhinolophe est suivie de longue date sur la commune de Chatillon-sur-Loire dans le Loiret. Ses effectifs sont croissants depuis plusieurs années, sauf en 2023 qui témoigne d'une baisse drastique des individus. L'idée est venue de comprendre pourquoi et de chercher la (ou les) colonie(s) de reproduction afin d'améliorer les connaissances, voire de les protéger.

C'est donc parti pour un week-end de prospections sur la commune de Chatillon-sur-Loire, les 7, 8 et 9 juillet. Cette sortie a rassemblé quasiment tout le réseau Chiroptères du Loiret soit 12 passionnés dont Esteban du haut de ses 3 ans. Le groupe s'est donc retrouvé au camping, que la commune nous a gracieusement mis à disposition avec 1 bungalow en dur et 2 bungalows en toiles.

Les prospections ont été préparées en amont via des articles dans le République du Centre et le Journal de Gien, de mots laissés dans les boîtes aux lettres et d'animations grand public à Chatillon sur Loire. Une conférence a été également donnée par Tony Chevalier le samedi en fin de journée à destination des occupants du camping en guise de remerciement.

Le vendredi, les prospections débutent et la commune a ouvert ses bâtiments (église, école et bâtiments communaux, ...) pour la recherche des Petits rhinolophes, mais sans succès. Un mâle isolé de Petit rhinolophe, quelques pipistrelles et un potentiel gîte d'hibernation dans une ancienne cave à vin ont malgré tout été trouvés.



Le samedi matin à la première heure, tout le groupe de bénévoles se répartit les sites pressentis et part en prospection (arbres à cavités, fermes, ponts, vieilles maisons, ...) Quelques traces de pipistrelles par-ci par-là, d'autres traces de bêtes plus grosses mais toujours en petites quantités et il faut s'y résoudre, il n'y a toujours pas de colonie de Petits rhinolophes en vue.

Le crépuscule approchant à grands pas, comment occuper notre soirée, sans sortie de gîte possible à Châtillon ?

**CHATILLON-SUR-LOIRE** ■ Une animation proposée ce soir par des passionnés

## Découvrir les chauves-souris

Les chauves-souris, animaux phares de la nuit, seront à découvrir à Châtillon-sur-Loire, ce vendredi soir. Une équipe de passionnés va présenter aux habitants cet animal et ses spécificités.

Le groupe Chauve-souris Centre-Val de Loire, qui œuvre pour la protection et la promotion de l'espèce, proposera une animation gratuite à la mairie de Châtillon-sur-Loire, ce vendredi 30 juin, pour partir à la rencontre de cet animal méconnu.

**Présent dans les endroits chauds**

« Depuis maintenant de nombreuses années, Châtillon-sur-Loire accueille une colonie de chauves-souris en hibernation. Malheureusement, cet hiver, la colonie est passée de 200 individus à seulement une vingtaine. Protégées et menacées, les espèces de chauves-souris et les endroits qu'elles fréquentent sont encore à découvrir », souligne Tony Chevalier un membre actif de ce groupe de passionnés.

Apprécient les endroits chauds, sombres et calmes, les chauves-souris se regroupent durant l'été en colonie. « Et les lieux qu'elles occupent sont avant tout des combles de granges, des châteaux, des greniers de maisons, des fermes, des ponts ou encore des caves », ajoute Tony Chevalier.

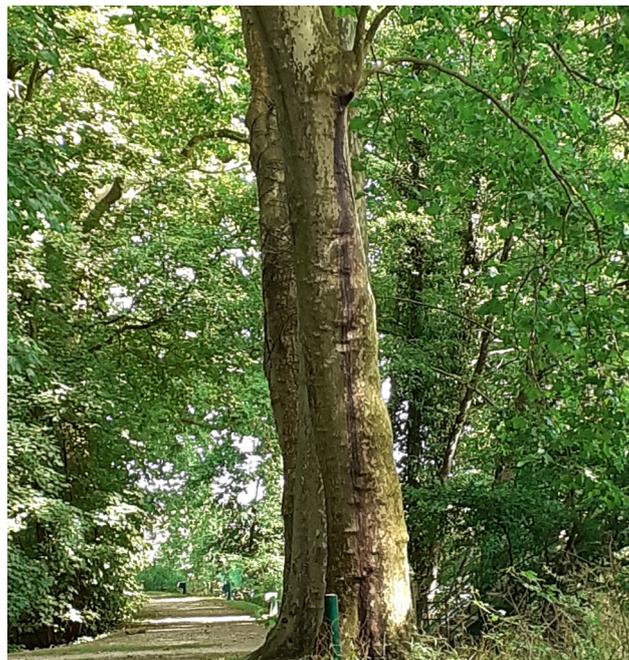
Le groupe sera également présent du vendredi 7 au dimanche 9 juillet, afin d'admirer le vol mystérieux de ces mammifères volants.

« Une équipe de spécialistes sera amenée, durant ce week-end, à faire du porte à porte, afin, éventuellement, de prospecter vos bâtiments et d'y déceler la présence de chauves-souris. Ils pourront ainsi vous en apprendre un peu plus sur ces mammifères volants qui consomment énormément d'insectes », précise Tony Chevalier. Et d'inviter chacun à explorer la vie fascinante des chauves-souris. ■

**Pratique.** Animation le vendredi 30 juin, à partir de 20 h 30, à la salle du conseil de Châtillon-sur-Loire. Pour une visite lors du week-end de prospection, joindre Tony Chevalier au 06.35.35.80.28 ou par mail : tony.chevalierherp@gmail.com

Qu'à cela ne tienne, une bénévole, Manon, avait repéré un alignement de platanes prometteur sur la commune voisine, à Briare, et nous avons eu vent d'une colonie sous un pont pas très loin. Le groupe réoriente donc ses recherches.

Fort de l'expérience acquise lors de la formation « Noctule » organisée quelques mois plus tôt par le Groupe Chiroptères Centre-Val de Loire, nous voilà partis à explorer les platanes. A y regarder de plus près, certaines cavités dans les platanes semblent bien marquées ! Et si on tend l'oreille, une active discussion semble s'y dérouler ! C'est ainsi que 5 arbres-gîtes ont été identifiés (dont 4 occupés par des Noctules communes) dans un rayon de 200 m.



Rassemblement des troupes au camping, apéro, repas et c'est reparti pour la soirée. Certains vont faire la sortie de gîte sous un pont à Briare, d'autre voir un alignement de platanes en bord de Loire à Chatillon-sur-Loire et 4 autres se répartissent les 4 platanes occupés de Briare.



Finalement, une belle colonie de Grands Murins sous le pont, mais difficile à compter du fait d'une sortie tardive, il fait déjà bien nuit et ils sont assez dissipés (je sors, je rentre, je me cache...). Un comptage complémentaire le lendemain permettra d'estimer la population à une trentaine d'individus.

Pour les platanes en bord de Loire, la loge repérée à l'oreille cachait une quinzaine de Noctules.

Et pour l'alignement de platanes de Briare, 74 Noctules sont sorties des 4 arbres et ça gazouille encore beaucoup dans les cavités. D'autres arbres-gîtes sont certainement présents aux alentours car la forêt entière s'endort au son des Noctules.

Après une bonne nuit de sommeil, le lendemain est occupé à différentes activités :

Certains essaient de caractériser les arbres-gîtes de Briare. D'ailleurs, les Noctules ne semblent pas fatiguées de leur nuit car elles gazouillent dès le matin et elles ont beaucoup bourlingué. Une cavité occupée la veille semble vide alors qu'une semblant vide la veille est maintenant occupée. On s'entraîne à la mesure de la hauteur de la cavité sur le tronc.... Appli sur smartphone, mesure aux pieds (ou nez) levés. Bref, on arrive à se coordonner.



D'autres vont récupérer les enregistreurs posés la veille ou prospector des sites semblant intéressants mais impossibles à prospector la veille. Et d'autres vont vérifier à l'oreille une autre allée de platane.

Au final, pas de Petits rhinolophes, mais plusieurs colonies de reproduction de Noctule et une colonie de Grands Murins découvertes. Et des bons moments passés ensemble !

D'ailleurs, depuis notre passage, quelques appels de riverains ont permis de répondre à des SOS Chauves-souris et de découvrir une sublime colonie de reproduction actuellement en cours d'aménagement pour permettre une meilleure cohabitation.



Le réseau Chiro du Loiret (Damien, Dominique, Sarah, Fabien, Manon, Tony, Esteban, Kevin, Jonathan, Elise, Yves et Sophie)

Sophie FRONT



© Pixabay

# Du côté du photovoltaïque

Le photovoltaïque questionne quant à son impact sur les chauves-souris. S'il n'est pas mortifère, son implantation engendre des modifications des habitats et des perturbations sur l'activité des Chiroptères.

## Retour sur le séminaire « photovoltaïque et Chiroptères »

Le 12 septembre dernier s'est déroulé à Valence un séminaire organisé par la LPO Rhône-Alpes avec pour thème le photovoltaïque et les Chiroptères. L'évènement se déroulait en présentiel tout comme en visioconférence. Voici une petite synthèse des diverses présentations. L'étude la plus riche concernait un suivi par la LPO et le MNHN sur 15 parcs de 0,5 à 25 hectares en région Rhône-Alpes. Une étude parallèle sur des parcs en Grande-Bretagne ainsi qu'un suivi sur le comportement des chauves-souris face aux panneaux photovoltaïques complétait et apportait quelques nouvelles informations sur le comportement des chauves-souris. En résumé, plus on s'éloigne des clôtures des parcs, moins il y a d'activité. Et cet effet « profondeur » joue pour toutes les guildes. Il y a trois fois moins d'activité au-dessus des parcs qu'en milieu forestier. Il y a plus d'activité avec des panneaux fixes qu'avec des panneaux traqueurs qui suivent le soleil. Quant à l'activité de chasse, elle baisse sur les parcs par rapport aux zones témoins. La vitesse des transits y est plus élevée et la sinuosité des vols baisse. On note donc une diminution de la fonctionnalité du périmètre parcs pour les Chiroptères et plus ils sont grands et carrés, plus la baisse est significative. De belles séquences vidéo en infrarouge ont montré que les chauves-souris prenaient bien les panneaux pour un leurre aquatique, et tentaient de s'y abreuver. Il ne semble pas y avoir moins de diversité d'insectes notable et il peut apparaître pour certaines espèces une augmentation de l'activité de chasse, comme localement pour les oreillard sur les zones herbacées. Bref, entre un parc éolien et un parc photovoltaïque, l'effet sur la fonctionnalité des territoires semble se rapprocher au niveau des pertes d'habitats, et plus le parc est grand, plus l'effet l'est aussi. En revanche, le photovoltaïque ne tue pas.

## Une motion du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Le CSRPN de la région Centre-Val de Loire a déposé une motion afin d'alarmer sur l'absence de planification régionale des installations de parcs photovoltaïques et le manque d'encadrement suffisant sur leur impact sur la biodiversité. Cette motion a été adressée au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, à la Direction de l'Eau

et de la Biodiversité, la Direction Générale de l'Energie et du Climat, les Préfets des départements de la région Centre-Val de Loire, les Directions Départementales des Territoires, les Services urbanisme et Services environnement, le Conseil régional, l'Office Français de la Biodiversité – délégation Centre-Val de Loire, l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), le Syndicat des Energies renouvelables, le Conseil national de protection de la nature.

Voici le contenu (hors préambule) :

### « MOTION DU CSRPN CENTRE-VAL DE LOIRE »

- Considérant l'important développement des projets photovoltaïques au sol ou flottants en région Centre-Val de Loire, porté par une volonté nationale et européenne forte sur le long terme ;
- Considérant les impacts potentiellement forts que ces projets peuvent avoir sur la biodiversité et en moindre mesure sur la géodiversité, aussi bien isolément que par effets cumulés ;
- Considérant le manque de planification des projets à l'échelle régionale et l'absence de réflexion sur les impacts cumulés de ces derniers sur la biodiversité et la géodiversité ;
- Constatant l'insuffisance régulière des études d'impact des projets, tant du point de vue du diagnostic initial que dans le respect de la séquence éviter-réduire-compenser ;
- Considérant le peu de retours d'expérience des effets du photovoltaïque au sol ou sur milieu aquatique, sur la durée d'exploitation des parcs et après démantèlement, sur la biodiversité et l'état des sols ;

Le CSRPN, à l'unanimité des membres votants :

- rappelle en préalable la nécessaire priorisation d'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments (résidentiels, publics, commerciaux, industriels...) et autres sites artificiels ou dégradés : parkings (ombrières), zones industrielles abandonnées récemment, afin de ne pas amplifier l'artificialisation de l'espace ;
- demande que, pour chaque dossier particulier, soit menée une réelle démarche d'étude de solutions alternatives sur les critères de biodiversité et de géodiversité, quant au lieu d'implantation, au-delà des considérations d'opportunités foncières disponibles ;
- recommande d'exclure l'implantation de parcs photovoltaïques au sol ou sur milieu aquatique prioritairement sur des milieux en bon état de conservation (ou restaurables) comme les ZNIEFF de type 1, les zones humides fonctionnelles pour la biodiversité, les plans d'eau importants pour les haltes migratoires, les végétations aquatiques et de rives patrimoniales, les rivières, les boisements, les landes à bruyères, les prairies naturelles anciennes et les pelouses calcicoles, ainsi que les carrières avec remise en état à vocation écologique, les sites d'intérêt géologique inscrits à l'inventaire national du patrimoine naturel et de tout milieu ayant bénéficié d'une restauration écologique notamment dans le cadre de mesures compensatoires ;

- rappelle la nécessité d'une expertise écologique solide portant sur la faune, la flore, les milieux naturels, les sols et les zones humides (ainsi que sur le fonctionnement des chaînes trophiques, pour les milieux aquatiques), pour chaque dossier déposé (expertise réalisée sur une période adaptée, proportionnée aux enjeux et fondée sur des protocoles standardisés et explicités) ;
- demande la mise en œuvre d'une réelle démarche d'évitement des enjeux présents sur l'aire d'étude et de réduction des impacts, par la mise en place de mesures favorisant le maintien des populations animales et végétales au cœur du projet et la préservation d'éléments de géodiversité ;
- demande, en cas d'impact résiduel notable, la mise en place d'une compensation si possible effective avant travaux et répondant aux exigences gouvernementales en la matière ;
- demande une véritable analyse des effets cumulés, notamment concernant la perte de surface de milieux naturels à l'échelle locale et le fonctionnement des corridors écologiques ;
- attire l'attention sur l'importance de rendre les parcs photovoltaïques transparents vis-à-vis de la libre circulation des espèces sauvages de la petite et moyenne faune ;
- demande une meilleure prise en compte des impacts potentiels des infrastructures connexes des projets (raccordements électriques externes et voies d'accès notamment), souvent peu détaillés dans les dossiers présentés, impliquant au besoin le dépôt d'une dérogation au titre des espèces protégées et des mesures compensatoires ;
- demande la mise en œuvre systématique de suivis des habitats naturels, de leur structure et de leur état de conservation, à toutes les étapes du projet (phase travaux, exploitation, remise en état), ainsi que, en fonction des enjeux initiaux, des suivis appropriés de la faune, de la flore, des fonctionnalités des sols et des zones humides éventuelles ;
- recommande un suivi de l'installation jusqu'au démantèlement à terme, avec la garantie de l'exécution de ce dernier par l'exploitant via un provisionnement à l'instar de celui demandé pour les ICPE ;
- sollicite la création, en région Centre-Val de Loire, au sein des services de l'Etat (DDT / DREAL), d'un observatoire permettant d'avoir un regard global sur la nature des espaces et les surfaces consommées par les installations photovoltaïques au sol ou flottantes, et de cartographier des territoires non opportuns à l'installation de ces projets. Cet observatoire permettrait également de mieux prendre en compte les potentiels effets cumulés de ces projets sur un territoire donné. Un rendu annuel des travaux de l'Observatoire auprès du CSRPN est vivement souhaité. »

Michèle LEMAIRE



© Loïc SALAÜN

# Retour sur l'enquête Noctules en Indre-et-Loire

Voici un petit point sur l'enquête Noctules en Indre-et-Loire, qui a démarré en 2022 et s'est poursuivi en 2023. Pour ces deux premières années de suivis, l'accent a été mis sur la recherche d'arbres-gîtes occupés par des colonies en suivant la méthode d'écoute active des cris sociaux.

Des gîtes ayant été découverts en 2022 ont également été recontrôlés en 2023 afin d'identifier une potentielle fidélité des colonies à leurs gîtes.

Avant la mise en place de cette enquête, quelques données historiques ont pu être remontées et ont permis d'orienter les recherches. Pour la Noctule de Leisler, seule une colonie certaine de mise bas était connue dans le bâti, ainsi qu'une suspicion d'une deuxième colonie dans le bâti également mais non confirmée à l'heure actuelle.

Pour la Noctule commune, aucune donnée de reproduction avérée n'avait encore été mise en évidence, seules des suspicions existaient pour une colonie probable dans un platane et les autres données de colonies concernaient des regroupements transitoires (dans des platanes également ainsi que dans un disjointement de pont).

Au vu des données acoustiques, les secteurs proches de la Loire et de ses affluents sont très propices à l'activité des deux espèces et donc à la découverte de gîtes.

Durant l'été 2022, 20 prospections en écoute active des cris sociaux ont été organisées et 9 d'entre elles ont été fructueuses. 8 de ces sites ont fait l'objet d'une sortie de gîte et ont permis de dénombrer pas moins de 218 individus. Sur les 9 gîtes localisés, au moins 3 colonies de Noctule commune ont été identifiées, ainsi qu'une colonie de Sérotine commune.

Les 5 dernières n'ont en revanche pu être identifiées avec certitude et sont donc classées comme « Sérotule ». Les gîtes utilisés sont principalement arboricoles, à l'exception d'un gîte qui est anthropique car il s'agit d'un pont ferroviaire SNCF (hébergeant 96 noctules communes dans un joint de dilatation du tablier !).

Les deux captures organisées ce même été non malheureusement pas permis de capturer de noctules et donc de préciser leur statut de reproduction. En revanche, deux SOS reçus courant juillet et août 2022 concernant deux noctules communes ont permis de découvrir un jeune individu mâle né dans l'année (malheureusement mort) ainsi qu'une femelle ayant allaité durant l'été (cette fois-ci vivante et repartie en bonne forme après sa prise en charge !). Ces découvertes confirment donc la reproduction de l'espèce sur le département.

En 2023, 15 prospections ont eu lieu dont 6 fructueuses et ont permis de dénombrier 300 individus (tous étant des noctules communes). Parmi ces prospections, 3 concernaient le contrôle de gîtes découverts l'an passé et 2 de ces gîtes étaient à nouveau occupés. Le pont ferroviaire SNCF de Larçay notamment, avec la présence de 103 individus attestant de la bonne santé de cette colonie !

Le second était un arbre-gîte dont l'espèce n'avait pu être identifiée l'année dernière, il s'agit d'une colonie de 35 noctules communes dans une loge de pic dans un chêne.

4 nouvelles colonies arboricoles de Noctule commune ont pu être découvertes, dont deux assez impressionnantes de par le nombre d'individus présents : 70 individus dans chacun d'eux, au sein d'une loge de pic dans un chêne et l'autre dans un platane.

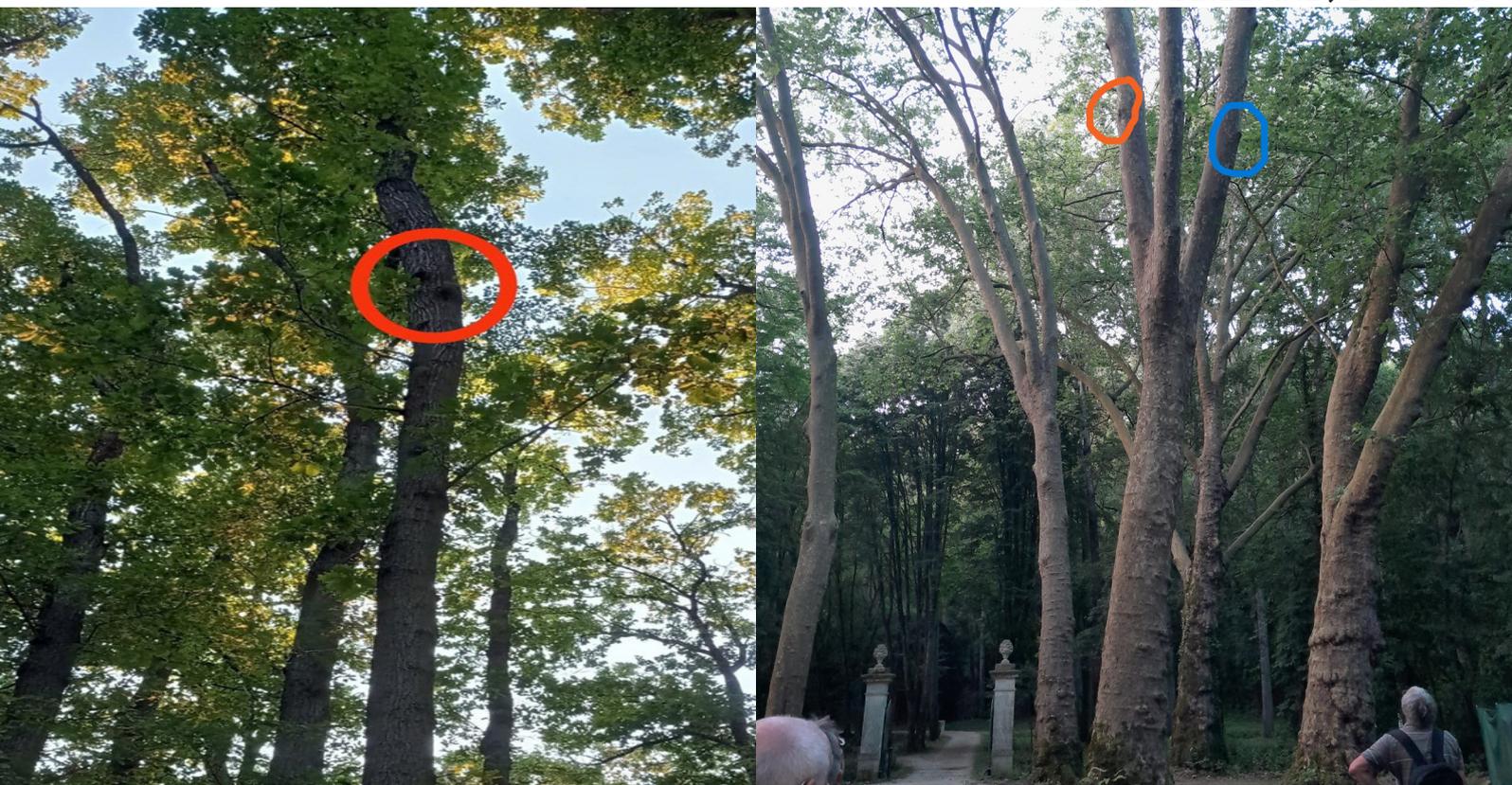
Il en faut de la place pour loger tout ce beau monde !

Pour la petite anecdote, le platane où se trouve la colonie de 70 noctules communes était également occupé par un Pic noir, dans une loge présente sur une autre branche et quasiment à la même hauteur.

Concernant la Noctule de Leisler, un SOS reçu du château de Benais en août dernier a permis de découvrir l'existence d'une seconde colonie de reproduction. Plusieurs individus ont malheureusement été découverts morts (sans doute de faim et de déshydratation) à l'intérieur du château, ainsi qu'une jeune femelle de l'année, volante mais pas encore sevrée (mais toujours vivante !). La jeune femelle a pu être prise en charge et sauvée in extremis. Malheureusement la colonie n'a pu être localisée précisément, l'enquête doit se poursuivre l'année prochaine.

A l'heure actuelle, 7 colonies de Noctule commune et 2 de Noctule de Leisler sont connues de manière certaine sur le département, avec des colonies de reproduction avérées.

Amélie BEILLARD, LPO CVL



Loge de pic Noctule probable© LPO CVDL

Arbre gîte avec 70 Noctules communes (loc en bleu) et loge de Pic noir occupée (en orange)© LPO CVDL

# Aménagement en faveur de la colonie de Petit rhinolophe du Moulin du Louroux

Le Moulin du Louroux, situé dans l'Espace Naturel Sensible du Louroux, est occupé depuis plusieurs années par une colonie d'une vingtaine d'individus de Petit rhinolophe. Le bâtiment est sur deux étages et a la particularité d'avoir la toiture apparente, ainsi qu'une porte au rez-de-chaussée qui donne sur l'espace où se tenait anciennement la roue. Cet espace est ouvert sur l'extérieur par une grille verrouillée et communique également vers l'intérieur du bâtiment par l'intermédiaire d'un caisson en bois qui remonte jusqu'à mi-hauteur du toit. La colonie de Petit rhinolophe utilise aussi bien les liteaux de la toiture que l'espace où se trouvait la roue, le passage étant facilité par la présence du caisson et leur permettant donc de choisir quelle pièce utiliser en fonction de la température. Une entrée a été identifiée comme étant utilisée par les individus : le conduit de la cheminée.

Tous les étés, durant les mois de juillet et août, ce moulin ouvre ses portes à des expositions et accueille donc du public pendant la journée. La colonie de Petit rhinolophe est soumise à cette période à des nuisances sonores et visuelles (présence de lumière). La colonie quitte tous les ans à la même période ce gîte pour en utiliser un autre (sans doute à proximité mais non connu) pour y élever les jeunes. Pourtant, la colonie revient chaque année au printemps, ainsi qu'en fin d'été, attestant que ce gîte est donc très important pour elle et que l'autre gîte est sans doute transitoire. Un problème de cohabitation existe également pour la gérante de l'exposition, qui retrouve de temps à autre du guano sur ses toiles.



Toiture du moulin ouverte sur l'étage\_ avant les travaux

© Cécile Leroux

Afin de limiter les nuisances lors des expositions et pour permettre de pérenniser la présence de la colonie, des aménagements ont été effectués durant l'hiver 2022/2023 par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire en suivant les conseils de la LPO. Un caisson en OSB a été construit sous la toiture, dans la zone la plus utilisée par les individus, avec un accès direct vers la pièce qui donne sur l'ancienne roue et la grille verrouillée. Une ouverture horizontale sur le haut de la grille a également été effectuée pour faciliter l'entrée et la sortie des individus. Un espace a été gardé accessible sur le haut du caisson afin de permettre aux individus passant par le conduit de cheminée d'entrer facilement dans l'aménagement.



Création d'un second accès sur l'extérieur pour la colonie © Cécile Leroux



Coffrage réalisé pour séparer la colonie des visiteurs © Cécile Leroux

Suite à la mise en place de l'aménagement, un suivi a été réalisé l'été suivant (un passage avant l'installation de l'exposition et un passage pendant la période d'ouverture de l'exposition). Le premier passage avant l'exposition a permis de recenser au moins 10 individus (comptage visuel depuis l'intérieur du moulin) qui utilisaient le caisson et confirme donc l'acceptation de l'aménagement par les individus. Durant le second passage en juillet en sortie de gîte, 21 individus ont été dénombrés, attestant de la présence de la colonie malgré la fréquentation de l'exposition durant la journée ! Cet aménagement semble donc être une réussite !

Amélie BEILLARD, LPO CVDL

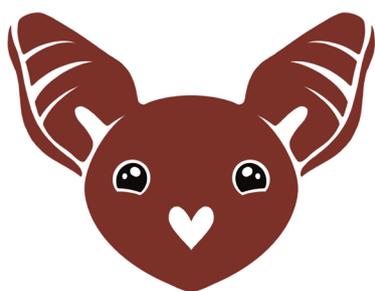
**PIPISTRELLE**  
& COMPAGNIE



## Une nouvelle association pour les Chiroptères en Indre-et-Loire

Le 8 octobre 2022, une nouvelle association voit le jour en Indre-et-Loire. Il s'agit de Pipistrelle et compagnie ! Elle souhaite être complémentaire aux structures déjà présentes sur le territoire en développant en priorité son volet « Sensibiliser & Eduquer » ayant pour but d'éveiller un maximum de consciences auprès du grand public et des groupes scolaires à la cause chiroptérologique et à la préservation de la nature de manière générale. Ambitieuse, l'association a pour projet à moyen terme la création d'un lieu d'accueil ouvert au public pour proposer ses animations ainsi que l'ouverture d'un centre de soins dédié aux chauves-souris en détresse. Elle pourra également ponctuellement œuvrer en concertation avec les autres structures chiroptérologiques, pour l'amélioration des connaissances des Chiroptères.

Natacha GRIFFAUT, Pipistrelle et compagnie



**PIPISTRELLE**  
& COMPAGNIE



Rejoignez et soutenez le Groupe Chiroptères Centre-Val de Loire  
en adhérent !

Pour adhérer, rendez-vous sur notre site :

[www.chauves-souris-centre.fr](http://www.chauves-souris-centre.fr)

Merci à tous les contributeurs pour ce numéro :  
Laurent Arthur, Amélie Beillard, Sophie Front, Natacha Griffaut, Michèle  
Lemaire et Angélique Villegier

Conception graphique et mise en page :

Lénaïg Le Nen (ATHENA)

Nous y adhérons :



Contact :

[accueil@chauves-souris-centre.fr](mailto:accueil@chauves-souris-centre.fr)

[www.chauves-souris-centre.fr](http://www.chauves-souris-centre.fr)